

N/REF : 13/09/2024 8H19 C:009478 I:36944

V/Appel du Vendredi 13/09/2024 a 8H19

IMAGERIE MEDICALE DES MASSUES

**92 RUE DU DR EDMOND LOCARD
69005 LYON**

IMMEUBLE : C.MEDICO CHIRURGICAL
92 RUE EDMOND LOCARD
69005 LYON

Lyon, le

30 Septembre 2024

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : ALLEE N92 LOCARD-CONTACTER M.AISSI-TEL:06 45792967

MOTIF : INTERVENIR POUR DES WC BOUCHE -

Donneur d'ordre : Mr Y. AISSI

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Débouchage hydraulique avec véhicule spécialisé équipé
d'une pompe haute pression.

LE 13/09 A 15H45 :

INTERVENTION A PARTIR DE L'ALLEE N°92

DEPOSE DE LA TRAPPE METALLIQUE EXISTANTE

DEBOUCHAGE HYDRAULIQUE DE 10 METRES LINEAIRES DE TRAINASSE EAU USEE/
VANNE EN SOUS SOL -1

REMISE EN PLACE DE LA TRAPPE DE VISITE

CONTROLE DE L'ECOULEMENT EAU USEE/VANNE

- RIEN A SIGNALER

NETTOYAGE ET REPLI DU CHANTIER

OBSERVATIONS : DT LCOMPTER Email envoyé le 15/09/24 a 18H03 Mr Y. AISSI

ATTENTION: L'INTERVENTION DE DEBOUCHAGE EST SANS GARANTIE DE RESULTAT DEFINITIF

Une intervention de débouchage ne peut en aucun cas être assimilée à un curage de canalisation (remise au diamètre initial de la totalité de la canalisation). Le débouchage est une opération de première urgence qui permet uniquement d'assurer le rétablissement d'un écoulement.

Lors de nos travaux de débouchage, nous essayons si possible de déterminer l'origine de l'obstruction, mais ça n'est parfois qu'après plusieurs interventions que nous arrivons à déterminer la cause du refoulement et à y remédier de façon définitive avec d'éventuels travaux complémentaires.

=====					
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U.	HT	
1,00	Prise en charge technique dispatching	2	29,12		29,12
2,00	H.Camion Mixte 200L/200B 1 Opér.le 13/09	2	165,81		331,62
Quantité	Fournitures - Mise en oeuvre	N°BT	P.U.	HT	
0,50	M3 d'eau	2	6,07		3,03
TOTAL H.T.					363,77
T.V.A. a 20,00%					72,75
TOTAL T.T.C.En EURO					436,52

Valeur en votre règlement au 31 Octobre 2024

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.